



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du Bureau du conseil d'administration

Séance du 17 décembre 2024

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 24-B53 - Tableau des effectifs

Le présent rapport concerne la gestion des ressources humaines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06).

En application du code général des collectivités territoriales et des textes réglementaires relatifs au statut de la fonction publique territoriale, je vous propose d'adopter les mesures suivantes :

Créations d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et de personnels administratifs et techniques (PAT)

Dans le cadre des adaptations de l'effectif du service départemental d'incendie et de secours nécessaires à son bon fonctionnement et du parcours professionnel des agents, il vous est proposé de créer le poste suivant :

- 1 poste du cadre d'emplois des ingénieurs

Dans la perspective des avancements 2025 et suivants, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste de pharmacien de classe exceptionnelle
- 6 postes de capitaine
- 2 postes de technicien
- 5 postes d'agent de maîtrise principal
- 5 postes d'agent de maîtrise
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Afin de conserver des effectifs constants, les anciens postes occupés par les agents bénéficiant d'une promotion seront supprimés en séance du comité social territorial.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2025 et suivants (chapitre 012, article 64).

Après en avoir délibéré, le Bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

-d'approuver, telles que détaillées, ci-dessus, les créations d'emplois de SPP et de PAT.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY